

RAPPORT ANNUEL 2013-2014

Des avancées importantes pour les artistes

L'exercice qui s'est terminé le 31 mars dernier aura encore été marqué par les efforts continus de votre association pour améliorer la situation générale des artistes en arts visuels québécois. Nos actions sont la meilleure façon de faire connaître et apprécier le RAAV, et d'inciter les artistes à maintenir leur adhésion ou à devenir membres. Ainsi, en 2013-14 nous avons atteint notre plus haut niveau d'adhésion depuis la fondation du RAAV soit 1450 membres, ce qui est pour nous synonyme d'une meilleure compréhension de notre mission, de nos actions et de l'importance de la solidarité par nos membres et les artistes en général. Dans certains dossiers nous pouvons faire état d'avancées importantes alors que nous avons été moins actifs dans d'autres, ce qui est normal étant donné l'étendue de notre mandat et la quantité des dossiers à traiter. Mais surtout, l'année 2013-2014 restera celle où nous avons vécu le grand stress de la Cour suprême et aussi celle de la victoire, et quelle victoire !!

Vous vous souviendrez sans doute que l'an dernier nous avons adopté un nouveau plan stratégique pour la période 2013-2017. Ces orientations s'articulaient autour de 4 axes de développement :

- AXE 1 - stratégies de communication et image de marque du RAAV
- AXE 2 - gouvernance du RAAV, représentativité et concertation
- AXE 3 - développement de projets mobilisateurs
- AXE 4 - amélioration des conditions de pratique professionnelle

Je vais donc articuler notre rapport annuel selon ces 4 grands axes.

1- STRATÉGIES DE COMMUNICATION ET IMAGE DE MARQUE DU RAAV

Sur le plan de la visibilité du RAAV nous avons eu une année faste car plusieurs rencontres et conférences ont eu lieu, en commençant en avril 2013 par notre participation au **Salon de l'immigration et de l'intégration** au Palais des Congrès.

Pour la première fois depuis sa création, le salon a ouvert ses portes aux arts et à la culture. Le RAAV, Diversité artistique Montréal (DAM), le Conseil des arts de Montréal (CAM) et Montréal Arts Interculturels (MAI) ont partagé un kiosque sous une même bannière, chacun représentant son organisme auprès des nouveaux arrivants, parmi lesquels les artistes représentent une part non négligeable (environ 4000 par an). Le RAAV y a pris part à un atelier-conférence intitulé « Être artiste professionnel au Québec : quelles ressources ? » proposé aux nouveaux immigrants, leur présentant un tour d'horizon des arts et de la culture au Québec. Cette première expérience fut une belle réussite de par les rencontres et les échanges avec des artistes de tous les horizons, qu'il est nécessaire de soutenir dans leur intégration et qui ont besoin, pour ce faire, de rencontrer au plus tôt dans leur parcours d'insertion, les organismes de référence comme le RAAV.

Le mercredi 8 mai 2013, l'**Observatoire de la Culture et des Communications du Québec (OCCQ)** publiait le troisième volet d'un programme d'enquêtes sur les professions artistiques et de communication : *Les artistes en arts visuels : Portrait statistique des conditions de pratique au Québec*. Profil sociodémographique, répartition du temps de travail, formation, revenus de création, cette étude quantitative très attendue par le RAAV, examine et analyse les différentes composantes de la « profession artiste » du domaine des arts visuels pour l'année 2010. Les résultats qui en découlent dépeignent la réalité difficile à laquelle de nombreux artistes sont confrontés et il était essentiel pour nous, qui travaillons à l'amélioration des conditions de vie et de travail de l'ensemble des artistes en arts visuels, que ces résultats soient connus de tous. Conséquemment le 17 juin 2013 au Gesù à

Montréal, et le 19 juin, au Centre Alyne-LeBel à Québec, Christine Routhier, chargée de projets à l'OCCQ présentait *Portrait statistique des conditions de pratique en arts visuels au Québec : la réalité des artistes en arts visuels expliquée*. De plus, Mme Routhier et notre directeur général ont participé à une entrevue sur cette étude à la station CIBL de Montréal.

Cette mine de renseignements précieux sur les conditions de pratique des créateurs québécois aura également servi dans le cadre de notre participation à l'événement **Art Souterrain**. En effet, à partir des informations présentes dans l'enquête de l'OCCQ le chargé de projet au développement professionnel, Éric Dufresne-Arbique et la chargée de projets en communications, Joanna Piro ont travaillé de pair pour mettre sur pieds l'exposition *Vos préjugés Vs leurs réalités*. Concrètement, nous avons développé et fait imprimer 38 affichettes s'apparentant à des *post-its*, qui ont été exposés tout au long d'Art souterrain, grâce au soutien financier de la Caisse de la culture. Chaque affichette visait à contrecarrer, parfois avec humour, un préjugé, une idée reçue, un mythe entourant la profession artistique et l'art actuel, tout en sensibilisant le grand public aux diverses réalités sociales, économiques, artistiques et professionnelles des artistes de notre secteur. Après l'événement, nous avons téléversé quotidiennement ces affichettes sur notre page Facebook, ce qui nous a permis de leur donner une seconde vie, tout en haussant considérablement notre visibilité sur Facebook.

Suite au lancement le 21 septembre 2013 du guide pratique en matière de santé et de sécurité de travail dans l'atelier, **Créer sans s'estropier ni s'intoxiquer**, le RAAV organisait deux présentations sur ce thème les 22 et 29 octobre 2013 à Québec et à Montréal respectivement. Données par M.Gérard Ozanne, ces présentations avaient pour but de promouvoir cette nouvelle publication, mais aussi répondaient à notre volonté de prévenir et de sensibiliser la communauté des artistes sur les risques et les dangers potentiels qui peuvent survenir dans un environnement de travail non sécuritaire. Loin de vouloir jeter un regard alarmiste ou pessimiste sur les pratiques actuelles dans les ateliers, le RAAV fait plutôt l'éloge des bonnes pratiques de travail et souligne l'importance de trouver les techniques de travail les plus sécuritaires possible, qui interfèrent le moins avec le processus de création, afin de rendre l'artiste le plus autonome possible dans son environnement de création. En outre, dans le cadre de notre Programme de développement professionnel, une formation donnée par M. Ozanne lui-même est en cours de développement et est prévue pour l'automne 2014. Il est possible que nous donnions cette formation également via l'internet.

Dans le but de répondre au mieux à notre mandat d'information et de tisser des liens de plus en plus forts avec la communauté des artistes en régions, le RAAV a organisé des **5@7 d'information** autour de deux dossiers d'importance, choisis en fonction du profil d'artistes rencontrés dans les régions dans lesquelles nous nous déplaçons. La première rencontre a eu lieu à Québec le 17 février 2014 au Centre Alyne-LeBel, la seconde en Estrie au mois de mai, une troisième est en préparation à Cowansville en Montérégie pour le mois d'octobre prochain. L'objectif est de partir à la rencontre des artistes des régions et de les informer sur le RAAV et le travail que nous faisons en tant qu'association nationale des artistes en arts visuels. Il s'agit également de créer un échange avec eux pour qu'ils se sentent impliqués avec nous au cœur de l'association et cela malgré la distance.

Par ailleurs, le RAAV donne des **rencontres d'information sur le RAAV** auprès de différents organismes, dont un carrefour-jeunesse emploi et Euréka Art et dialogue interculturel. Ce dernier invite le RAAV à donner une conférence dans le cadre d'une formation visant l'intégration socioprofessionnelle d'artistes immigrants résidant à Montréal. Dans le cadre de cette formation, le chargé de projets au développement professionnel a donné des conférences d'information sur le RAAV, lesquelles visaient à faire connaître le Regroupement, son mandat et les services offerts aux artistes, dont la formation continue et l'aide au développement professionnel.

Depuis 2011, nous élaborons patiemment des partenariats avec les universités québécoises qui offrent un programme de premier cycle en arts visuels et médiatiques. Nous souhaitons sensibiliser les artistes en début de carrière aux multiples facettes et problématiques de la profession d'artistes en arts visuels. À cet effet, nous avons élaboré le programme « **Cadeau de graduation** » qui s'adresse aux finissant-e-s de premier cycle. Assortie d'une présentation sur le RAAV, ce « cadeau de graduation » comprend la version électronique du Guide pratique pour artistes en arts visuels, trois contrats types, l'adhésion gratuite au RAAV pendant une année, ainsi qu'un répertoire de divers organismes offrant des services, des ressources et de l'information susceptibles d'intéresser un artiste en début de carrière. Cette année, près de cent soixante finissant-e-s de l'UQAM, l'Université Laval et de l'UQTR ont reçu ce cadeau de graduation, qui nous permet de contribuer à un bon début de carrière en offrant aux finissants des informations complémentaires à la formation universitaire. C'est aussi l'occasion de tisser des liens avec les universités et les corps professoraux. Dès cet automne, nous poursuivrons nos démarches auprès des autres universités afin de les intégrer dans ce projet.

Et finalement, que serait le travail de communication sans la publication des **Cyberlettres** et des **Nouvelles pour les artistes** ? Cette année (1^{er} avril 2013 – 31 mars 2014), nous avons publié 14 *Cyberlettres* et plus de 200 *Nouvelles pour les artistes*.

Les *Cyberlettres* ainsi que les *Nouvelles pour les artistes* sont des outils d'information indispensables au service des artistes, traitant des plus récentes actualités du milieu des arts visuels, mais aussi du travail que nous effectuons au sein du RAAV (dossiers en cours, réalisations, événements, activités de formation continue, etc.). Il est à noter que le site du RAAV fera peau neuve dès cet automne! Plus moderne, plus interactif, notre principal outil de communication sera bonifié et ergonomique en plus d'accorder une place prédominante à nos membres. La *Cyberlettre* et la *Nouvelle pour les artistes* s'en trouveront également perfectionnés et adopteront la signature graphique de notre nouveau site Internet.

2 - GOUVERNANCE DU RAAV, REPRÉSENTATIVITÉ ET CONCERTATION

Au chapitre de la gouvernance du RAAV il y a peu à dire. La situation financière est stable, comme vous pourrez le constater plus tard, et tous vos élus au Conseil d'administration ont assisté à la presque totalité des réunions. Plusieurs nouveaux élus des dernières années ont fait leur apprentissage et ont acquis une bonne connaissance de l'ensemble des dossiers que nous traitons. C'est un Conseil performant dont les réunions se déroulent dans l'harmonie et la bonne humeur. Le Comité exécutif s'est réuni à quelques reprises également, selon les circonstances et les besoins de l'administration du RAAV. Sauf pour le Comité sur l'admissibilité des membres, le Conseil a décidé de ne former que des comités *ad hoc* liés à des dossiers particuliers qui se réunissent selon les besoins de chaque dossier. C'est une façon plus souple de procéder.

Bien sûr nous aimerions voir plus de membres assister à nos assemblées générales mais si nous comparons avec d'autres associations d'artistes, nous sommes parmi celles qui réunissent le plus de membres lors de ces rencontres. Ce qui ne veut pas dire que des efforts ne doivent pas être faits pour accroître la participation, en particulier celle des artistes plus jeunes.

D'autres moyens de rejoindre les artistes et d'obtenir leur opinion ou leur soutien sont à explorer. Depuis deux ou trois ans, la page Facebook du RAAV est très utilisée et fréquentée. Nous avons maintenant dépassé les 2600 « ami-e-s », ce qui dépasse le nombre de nos membres en règle ; c'est autant d'artistes ou de personnes intéressées aux arts visuels que nous pouvons rejoindre par nos informations sur les causes que nous défendons ou les dossiers dont nous nous occupons.

Au cours de l'exercice 2013-14, comme dans les précédents d'ailleurs, le RAAV s'est concerté avec d'autres organismes et associations pour faire avancer des dossiers importants pour les artistes. Outre l'ENOAC, dont nous avons parlé en atelier et qui touche trois autres associations d'artistes, le RAAV a maintenu des liens avec le DAMIC et ses membres pour les dossiers sur le droit d'auteur et avec l'Alliance pour les arts visuels, cette table de concertation pan canadienne où nous siégeons avec CARFAC et l'Association des musées canadiens, entre autres. De plus, nous nous sommes associés avec l'AGAC et le RCAAQ pour organiser une 3^e édition du Gala des arts visuels en 2014. En partageant les tâches entre nos trois associations nous croyons qu'il sera possible d'assurer la survie du Gala.

Bien sûr, notre partenariat avec CARFAC est toujours aussi productif et efficace. Cela s'est démontré bien sûr au cours des dernières années dans le dossier de la négociation avec le Musée des beaux-arts du Canada et des actions juridiques auxquelles nous avons participé. Nous poursuivons notre travail commun pour faire adopter le Droit de suite dès que possible. D'autres dossiers, comme l'établissement d'une Politique du 1% au niveau fédéral et d'un régime de pension à l'intention des artistes sont à développer.

3 - DÉVELOPPEMENT DE PROJETS MOBILISATEURS

ENOAC

Comme vous le savez, l'ENOAC se veut un guichet unique réunissant un corpus significatif de la création artistique contemporaine québécoise en arts visuels, en arts de la scène, en illustration et en métiers d'art; un moyen de conserver les images des œuvres en version numérique dans un lieu virtuel sécuritaire et un centre d'archives de la documentation relative aux démarches des créateurs professionnels. À terme, l'ENOAC offrira un éventail de services et de possibilités tant aux artistes participants qu'au public.

Nos partenaires dans l'ENOAC, sont l'Association des professionnels des arts de la scène du Québec (APASQ), le Conseil de métiers d'art du Québec (CMAQ) et Illustration Québec (IQ). L'ENOAC est aussi développé en concertation avec COPIBEC qui assumera la perception et la distribution des redevances de droit d'auteur.

Encore cette année nous avons obtenu du Conseil des arts et des lettres du Québec - CALQ une importante subvention de 45 000 \$, cette fois pour réaliser la Phase 2 du projet, soit la mise en place d'une interface publique permettant à nos concitoyens-nés d'avoir accès aux œuvres en mode sécuritaire du point de vue des droits d'auteur. L'ENOAC est aussi développé comme source éventuelle de revenu pour les artistes en plus des services qu'il leur offrira. Nous ne disons pas qu'il s'agira de sommes importantes mais, comme vous le savez, étant donné les conditions de pratique dans lesquelles évoluent la majorité des artistes en arts visuels, tout revenu est important.

L'ENOAC est donc pour le domaine des arts visuels une vaste entreprise qui mobilise déjà l'apport d'un nombre de plus en plus grand d'artistes. Tous les artistes admissibles sont invités à s'inscrire rapidement et y transférer des images de leurs œuvres, des textes les présentant et toute information relative à leur carrière. En retour, les artistes créent progressivement un inventaire complet de leurs œuvres et, à terme, ils pourront développer leur propre catalogue raisonné. Et cela en plus de générer quelques revenus. Il est difficile de concevoir projet plus emballant pour l'ensemble des artistes en arts visuels et c'est le RAAV qui en est le maître d'œuvre en collaboration avec ses partenaires.

Fondation Serge-Lemoyne

Un autre projet qui nous concerne tous est la Fondation Serge-Lemoyne. Comme vous le savez, chaque année, une partie de la cotisation est versée dans ce fonds pour venir en aide aux artistes professionnels qui vivent une situation de crise. La Fondation reçoit occasionnellement des demandes et quelques artistes ont déjà reçu de l'aide. Un comité d'évaluation étudie chaque demande sur une base confidentielle. Si votre situation le permet, vous pouvez faire un don supplémentaire dans ce fonds. Vous pouvez aussi devenir membre de la Fondation et participer à sa gouvernance et aux événements qu'elle organise à titre bénévole. Nous considérons cette fondation comme une forme d'assurance collective contre les mauvais coups qui peuvent survenir dans la carrière d'un artiste, c'est pourquoi nous tenons à souligner votre générosité sur une base collective. Votre apport financier supplémentaire sur une base individuelle ou à titre de bénévole sera toujours important et très apprécié.

4- AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Développement professionnel

Parmi les actions réalisées par le RAAV à ce chapitre, l'offre de formations spécialement conçues pour les artistes en arts visuels est sans doute l'une des plus importantes et l'une des plus appréciées par les artistes. En effet, avec un taux de satisfaction de plus de 90% on pourrait dire qu'il est difficile de faire mieux. Mais qu'à cela ne tienne, notre responsable du développement professionnel, Éric Dufresne-Arbique, est un perfectionniste et il donne son 110% pour améliorer constamment ces formations. Rappelons que ce programme est maintenu grâce à notre collaboration avec Emploi Québec et Compétence Culture, la nouvelle appellation du Conseil québécois des ressources humaines en culture.

Parce que trop peu d'artistes se prévalaient du **programme de mentorat**, nous avons procédé en 2011 à une révision de ce programme en lui apportant plusieurs modifications (formulaire, répertoire des mentors et diversification du format du programme). Ces améliorations visaient à le rendre plus populaire et plus accessible pour les artistes intéressés à recevoir un enseignement individuel, taillé sur mesure. Il est à noter que dans notre esprit un mentor peut aussi être plus jeune que le participant. Ainsi, des artistes plus âgés peuvent bénéficier du programme pour se familiariser avec des appareils numériques ou l'utilisation de réseaux sociaux par exemple. Si, en 2012-2013, nous avons reçu 16 demandes, suite à ce remaniement, nous n'en avons reçu que 9 cette année. Il faudra malheureusement suspendre ce programme afin de le réviser à nouveau en nous inspirant de programmes similaires qui ont de bons résultats. Nous pourrions l'offrir à nouveau, sous une autre forme, au cours des prochaines années.

La « **Boîte à outils** » est un programme de remboursement partiel des frais d'inscription à des activités de formation et de perfectionnement disciplinaire. En élargissant l'éventail des formations admissibles à ce programme, le RAAV répond ainsi à une plus grande diversité de besoins de perfectionnement technique. Quarante artistes en arts visuels ont bénéficié du programme cette année avec un taux de satisfaction d'environ 90 %.

Nous avons identifié certains besoins communs de formation continue chez les artistes en arts visuels et les créateurs en métiers d'art et nous avons collaboré avec le Conseil des métiers d'arts du Québec à l'élaboration et à la diffusion d'une formation sur la photographie d'œuvres d'art et d'objets de métiers d'art. Intitulée **Prise de vue. Introduction à la photographie d'œuvres d'art et d'objet de métiers d'art**, cette formation comporte un volet théorique et un volet pratique dans le cadre duquel, les artistes participants apprennent à photographier leurs œuvres selon un dispositif professionnel et selon un autre qui est accessible à tous les budgets. À tous les niveaux, cette formation a été un franc succès et pourrait occasionner d'autres collaborations avec le CMAQ pour l'élaboration de nouvelles formations.

Par ailleurs, nous avons été approchés par un des restaurateurs de l'atelier de peinture du Centre de conservation du Québec, qui nous proposait une formation intitulée **Créer aujourd'hui pour demain**, laquelle porte sur les techniques et méthodes pour s'assurer de la pérennité d'œuvres bidimensionnelles. Nous avons obtenu le financement requis pour offrir cette formation au volet Multirégional, ce qui nous a permis de rembourser une partie des frais de transport, per diem et hébergement aux artistes participants et de rendre accessible ce programme à l'ensemble des peintres québécois.

Vendre des formations favorise grandement la collaboration avec les Conseils régionaux de la culture (CRC) et comporte de nombreux avantages pour chaque partie. Malheureusement nous avons enregistré cette année une nette diminution des collaborations avec les conseils régionaux de la culture. Nous avons signé 6 contrats avec 4 CRC, dont 3 ont été annulées faute d'inscriptions suffisantes. Nous avons donc rejoint environ 31 artistes par le biais des CRC, ce qui est très peu comparativement aux années passées. Toutefois, les CRC ont manifesté, encore cette année, beaucoup d'intérêts pour deux formations : *Les Marchés de l'art – Créer et chiffrer la valeur de ses œuvres* et *L'art de faire voyager son art – introduction au transport international d'œuvres d'art*.

Pour conclure sur le chapitre de la formation continue, nous avons reçu d'Emploi Québec presque 30 000\$ pour offrir aux artistes québécois du domaine des arts visuels sept formations de groupe et gérer trois programmes de formation individualisés. Au total, ce sont 130 artistes qui ont pu bénéficier des activités offertes (25% d'hommes et 75% de femmes). De plus, les formations autofinancées ont répondu aux besoins de 24 artistes supplémentaires. Dans tous les cas, le niveau de satisfaction à l'égard de nos formations dépasse les 90%.

Conditions de diffusion

L'été dernier un groupe de travail s'est penché sur l'avenir du **réseau muséal québécois et le RAAV** y a contribué en présentant un mémoire. Même si les préoccupations principales du milieu muséal sont relativement éloignées de la situation des artistes, il n'en demeure pas moins que plusieurs institutions utilisent ou acquièrent des œuvres d'art pour leurs expositions et leurs collections. Les conditions d'engagement qu'elles offrent aux artistes ont une répercussion directe sur les revenus professionnels de ceux-ci. L'objectif visé était de :

- assurer une diffusion substantielle de la culture nationale en exposant de façon conséquente les œuvres d'artistes en arts visuels québécois ;
- étendre la notion de professionnalisation aux ententes contractuelles avec les artistes en arts visuels ;
- améliorer la rémunération des artistes incluant les divers droits d'auteur, les honoraires professionnels, les frais de séjour et de subsistance, ainsi que les frais de transport de l'artiste et des œuvres ;
- accroître la présence internationale d'artistes en arts visuels québécois, entre autres, par une collaboration entre les galeries d'art contemporain et les musées collectionneurs ;
- permettre des budgets adéquats et récurrents pour l'acquisition des œuvres d'art d'artistes québécois vivants.

Bien que nous n'ayons pas vu de référence à nos suggestions dans le rapport final du groupe de travail sur l'avenir du réseau muséal, nous les utilisons dans nos démarches pour améliorer les conditions de diffusion dans le réseau des diffuseurs subventionnés.

En septembre 2013 nous avons signé avec l'**Association des galeries d'art contemporain** - AGAC une première entente générale portant sur la promotion de notre contrat-type commun et du document sur les meilleures pratiques de diffusion dans les galeries privées. Nous devons travailler à ce que le contrat-type AGAC-RAAV devienne la référence en matière de relation professionnelle entre un artiste et une galerie.

Au cours de l'hiver et du printemps nous avons entamé, sous l'égide du Ministère de la culture et des communications, des **négoiations avec le Regroupement des centres d'artistes autogérés et la Société des musées du Québec**. L'objectif visé est de développer des normes pour les meilleures pratiques de diffusion dans le réseau muséal et dans les centres d'artistes ainsi que de nouveaux formulaires de contrats-types. La reconnaissance des heures travaillées par les artistes dans le cadre de la diffusion de leurs œuvres et un meilleur respect des minimums prévus dans la grille tarifaire CARFAC-RAAV pour les redevances de droits d'auteur sont au cœur de ces discussions. On peut déjà faire état d'avancées importantes à ce sujet, mais ces négociations se poursuivront au cours de l'automne. Nous pourrons alors faire un bilan sur ces démarches.

Par ailleurs, notre combat pour établir des minimums obligatoires pour les redevances de droits d'auteur au **Musée des beaux-arts du Canada** s'est déplacé, comme vous le savez, jusqu'en **Cour Suprême**. En mai dernier nous avons eu le bonheur d'être victorieux sur toute la ligne. Les sept juges ont confirmé unanimement le jugement du Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs qui avait condamné le musée pour négociation de mauvaise foi. Ce jugement avait surtout certifié le droit des associations d'artistes de négocier des barèmes minimums de droit d'auteur, ce que nous avons toujours affirmé. La décision de la Cour suprême permettra donc de poursuivre et terminer les négociations avec le musée des beaux-arts au cours des prochains mois.

Conditions de production

Au chapitre des conditions de production nous sommes intervenus à **Québec** concernant la situation des **ateliers d'artistes**. Comme vous le savez peut-être l'ancien programme de soutien aux ateliers a été aboli en 2008 et n'a jamais été remplacé. Comme la taxe sur les immeubles non-résidentiels et les taxes foncières augmentent constamment, plusieurs artistes en sont venus à envisager de déménager leur atelier dans des villes environnantes et même à remettre en question la poursuite de leur carrière. C'est dire la gravité de la situation à Québec où, pourtant, existe une communauté artistique très dynamique dont les productions font honneur à notre capitale nationale. Grâce au travail de notre antenne locale, Carole Baillargeon et à l'apport de quelques artistes, il a été possible de reprendre contact avec la ville et d'explorer la mise en place d'un nouveau programme. Le RAAV, en collaboration avec le CRC Québec-Chaudière-Appalaches et le CMAQ, a mené un sondage auprès des artistes de Québec pour évaluer leurs besoins. Tout ce travail n'a pas encore abouti mais il est en bonne voie d'apporter une solution durable à ce problème. Il importe aussi de souligner la collaboration de la Ville de Québec dans la recherche de solutions.

À **Montréal**, la situation est un peu moins dramatique car il existe toujours un programme de soutien aux ateliers d'artistes. Toutefois, les sommes versées aux artistes sont de moins en moins importantes alors que les taxes augmentent constamment. Au cours de l'exercice 2013-2014 un sondage a aussi été mené auprès des artistes de Montréal; cependant le temps ne nous a pas encore permis d'en analyser les résultats. Des démarches doivent être faites auprès de la ville de Montréal pour tenter d'améliorer cette situation.

Par ailleurs, il faudra poursuivre nos démarches visant à faire exclure de l'assiette fiscale des municipalités les ateliers de création en arts visuels et métiers d'art. Cette exclusion réduirait les coûts de production d'une grande partie des artistes professionnels tout en aidant d'autres artistes à louer ou acquérir un atelier de travail.

CONCLUSION

Et maintenant, pour conclure sur une note plus personnelle, 2013-14 fut une grande année, une année exceptionnelle, puisque plusieurs projets d'envergure en terme de temps et de développement étaient en cours et ce, simultanément, entre autres : la Cour Suprême, ENOAC, les négociations avec la SMQ et le RCAAQ, en plus des travaux sur le nouveau site internet.

Cette année, je tiens à souligner tout spécialement la ténacité et l'immense contribution de Pierre Tessier comme administrateur et président dans divers dossiers du RAAV, entre autres celui des négociations avec les associations de diffuseurs, et plus spécifiquement dans le dossier concernant le Musée des beaux-arts du Canada qu'il suit depuis le début en 2003. L'implication de Pierre dans le milieu des arts visuels et dans l'intérêt de ses collègues artistes date de longtemps et même d'avant l'existence du RAAV, au Conseil de la sculpture du Québec. C'est pourquoi j'ai recommandé au CA du RAAV, qui a accepté, de lui décerner le statut de Membre d'honneur du RAAV.

Deux autres artistes accèdent cette année au cénacle des Membres d'honneur du RAAV : notre collègue Marcel Barbeau, récipiendaire du Prix Paul-Émile Borduas 2013, ainsi que l'auteur et illustrateur Claude Robinson pour sa victoire en Cour Suprême et surtout pour l'exemple incroyable de persévérance dans la défense de ses droits d'auteur qu'il a donné à tous les créateurs d'œuvres artistiques.

Je tiens à dire un **MERCI** en gros caractère gras, à l'équipe que constituent les employés du RAAV; une équipe dédiée à la cause des artistes, et qui accomplit un travail énorme et d'une grande efficacité. Merci à Christian Bédard, notre directeur général, à Renée Gélinas, adjointe à la direction dont nous ne pouvons plus nous passer, à Éric Dufresne au développement professionnel, à Joanna Piro aux communications, à Sylvain Faucher à la comptabilité et au site internet, et à Josée Bélanger au registrariat.

Merci également à mes collègues du Conseil d'administration et à tous ceux et celles qui donnent leur temps bénévolement dans la réflexion et l'avancement des différents dossiers.

Et pour terminer merci à vous chers membres d'être fidèles et surtout de croire à la nécessité qu'est le RAAV dans la défense de nos droits et revendications pour un mieux-être de l'artiste.

Manon Pelletier
Présidente

